

EDMONTON – Un distributeur de cigares, basé au Québec, effectue du lobbying auprès du gouvernement albertain pour qu'il n'adopte pas une nouvelle loi qui interdirait la vente de produits du tabac aromatisé.

La loi albertaine sur la réduction du tabac a reçu la sanction royale le mois dernier, mais le gouvernement conservateur de la province n'a toujours pas déterminé de date pour son entrée en vigueur.

L'entreprise Casa Cubana, basée à Montréal, a fait parvenir une lettre à la première ministre Alison Redford et à certains des ministres de son cabinet pour leur demander de considérer à nouveau la mise en place de cette loi.

La loi adoptée donne au gouvernement des pouvoirs réglementaires très étendus pour contrôler la vente des produits du tabac aromatisé, notamment les cigarettes au menthol.

Le ministre de la Santé, Fred Horne, a indiqué que la province était toujours à rédiger la réglementation destinée à protéger les enfants du tabac et que la nouvelle loi serait mise en place plus tard dans l'année.

Casa Cubana met en garde le gouvernement albertain concernant la perte de revenus importants qui seront associés à l'application de la nouvelle loi. Selon elle, la province perdra 11 millions \$ en revenus issus des taxes sur les produits du tabac visés par les nouvelles mesures.

L'entreprise a soutenu que les produits du tabac aromatisé n'agissent pas pour les jeunes comme «porte d'entrée» vers l'utilisation de d'autres produits du tabac.

Cet article [L'Alberta doit renoncer à une loi anti-tabac, selon un distributeur de cigares](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#)

.

L'Alberta doit renoncer à une loi anti-tabac selon un distributeur de cigares

Écrit par L'actualité

Mardi, 28 Janvier 2014 02:13 -

Consultez la source sur Lactualite.com: [L'Alberta doit renoncer à une loi anti-tabac selon un distributeur de cigares](#)